

Communiqué de presse – 9 octobre 2019

La Province de Liège à la présidence de l'Euregio Meuse-Rhin

Ce mercredi 9 octobre 2019, la Province de Liège a succédé à la Région d'Aix-la-Chapelle à la présidence de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR). Pour les trois années à venir, c'est au tour de la Province de Liège de lancer de nouvelles impulsions d'envergure dans l'intensification des échanges transfrontaliers dans l'une des plus anciennes Euregios de l'Union européenne.

Une présidence liégeoise et de nouvelles perspectives

La passation de la présidence de l'EMR est l'occasion pour la Province de Liège de renforcer des initiatives existantes et d'en insuffler de nouvelles dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Durant les trois années à venir, elle entend répondre aux défis actuels de notre société qui dépassent les frontières nationales.

L'un de ces défis concerne le développement durable. Il passe par la création d'un environnement propice, la diffusion des connaissances et l'amélioration de l'information. Ceci s'opère grâce à une utilisation plus intelligente des ressources et à une économie moderne au service du bien-être. L'éducation, la science, les technologies, la recherche et l'innovation sont des conditions préalables pour parvenir à une économie européenne viable respectant les principes d'un développement durable.

*« Deux thématiques fortes seront principalement mises en avant », annonce Luc Gillard, Député provincial-Président : « la transition numérique et la mobilité transfrontalière. La **transition numérique** est à envisager comme une approche transversale, englobant tous les secteurs d'activités au sein de l'EMR. Il s'agira ici principalement de profiter des opportunités qu'offre la numérisation afin, d'une part, d'améliorer, consolider et renforcer l'échange de données entre les instances publiques des deux côtés des frontières et, d'autre part, de concevoir de nouveaux outils via lesquels les informations pourront être mises à disposition des usagers et des citoyens.*

Des bases de données ou encore des applications pour smartphone offriront un accès plus aisé aux offres culturelles, touristiques, de formation et d'emploi. Par ailleurs, L'échange de données entre opérateurs-clés est également essentiel dans le secteur des services de secours, où près de 1.300 interventions transfrontalières dans l'EMR sont recensées par an. L'intensification de l'usage du numérique dotera l'opérateur public d'outils lui permettant d'assumer son rôle d'interface au service du citoyen. »

En matière de **mobilité transfrontalière**, un nombre croissant de travailleurs, étudiants ou touristes franchit au quotidien la frontière. « Afin de répondre à leurs besoins », poursuit Luc Gillard, « l'échange d'informations entre les opérateurs de transport devra être facilité et renforcé. De nouveaux produits devront être conçus pour que les transports publics deviennent une alternative crédible et plus écologique au déplacement en voiture. Des plateformes multimodales mettant à disposition des vélos et organisant des liaisons en navette/bus devront aussi être mises en place.

Dans une optique de simplification des déplacements des usagers, l'interopérabilité d'un système de tickets électroniques eurégional avec la commercialisation du Ticket Euregio et le lancement du Ticket Euregio Vélo dès 2020 devra être organisée. Les liaisons entre les grandes villes de l'EMR devront être davantage exploitées. »

En outre, la Province de Liège s'investira à guider davantage l'EMR dans la participation à la mise en œuvre de la Coopération Territoriale Européenne (CTE). Cette contribution s'opérera principalement par le biais de partenariats dans un ou plusieurs projets, notamment dans la gestion d'un fonds « Petits projets » lors de la prochaine programmation INTERREG VI/(2021- 2027). Enfin la Province de Liège mènera la finalisation de l'élaboration de la stratégie EMR 2030 qui définira les nouveaux objectifs de l'EMR par enjeu thématique et conduira tous les efforts pour stimuler la coopération transfrontalière.

L'Euregio Meuse-Rhin, c'est quoi ?

Le caractère unique de cette entité découle de sa richesse culturelle et linguistique avec cinq régions dans trois pays et trois langues pour près de quatre millions d'habitants. Elle est composée des provinces de Liège et du Limbourg ainsi que de la Communauté germanophone en Belgique, la Région d'Aix-la-Chapelle en Allemagne et du sud de la province du Limbourg aux Pays-Bas. L'EMR s'engage depuis plus de 40 ans dans la promotion de la coopération transfrontalière afin d'assurer les intérêts et des citoyens, écoles, entreprises, organisations, communes et villes des zones frontalières, pour une meilleure qualité de vie.

Toutefois, les frontières nationales représentent toujours aujourd'hui des obstacles pratiques, juridiques et administratifs qui entravent le développement socioéconomique de notre région. C'est pourquoi l'EMR continue à mettre en œuvre des stratégies qui renforcent la coopération transfrontalière et apportent une contribution commune à une croissance durable, réfléchie et intégrée.

Depuis 1er avril dernier, l'EMR jouit d'une réforme structurelle et est devenue un GECT, à savoir un Groupement Européen de Coopération Territoriale. Le GECT constituant une forme juridique spécifiquement conçue pour des régions transfrontalières, l'EMR est plus apte à répondre aux défis auxquels elle est confrontée. Ce nouveau statut juridique lui permet de se positionner comme partenaire plus solide pour les niveaux de pouvoir concernés, rend la coopération transfrontalière d'autant plus efficace et rattache de manière durable les structures déjà existantes. La nouvelle structure du GECT sera prochainement adaptée afin d'intégrer le niveau communal, près de 193 communes dans l'EMR et ce, dans le but de mieux identifier et adresser les besoins de coopération transfrontalière entre les communes situées de part et d'autre d'une frontière.

Tous les trois ans, les cinq régions partenaires partagent la présidence de l'EMR. C'est dorénavant la Province de Liège qui a l'honneur de succéder à la région d'Aix-la-Chapelle pour porter le flambeau et lancer de nouvelles impulsions dans l'intensification des échanges transfrontaliers. Déjà fortement investie dans l'EMR depuis de nombreuses années, la Province de Liège dispose d'un département « Fonds Européens » qui identifie des programmes de financement européens auxquels les initiatives provinciales sont éligibles pour concrétiser des projets européens et transfrontaliers d'envergure. Ce service est une plateforme d'information et de contact qui a pour mission de coordonner et fédérer les différentes initiatives provinciales autour de projets européens.

Plus d'infos :

Province de Liège :

www.provincedeliege.be • 04/279.46 64 • fondseuropeens@provincedeliege.be

GECT Euregio Meuse-Rhin:

www.interregemr.eu • 087/78.96. 30 • info@euregio-mr.eu